

PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE
LOI SUR L'EAU
(Code de l'environnement Livre 1er - Titre II et Livre 2 -Titre 1er)
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation pour la mise à 2x2 voies de la RCEA/RN70 entre les PR 14+500 et 20+500 sur les communes de G nelard et Palinges

PETITIONNAIRE: direction r gionale de l'environnement, de l'am nagement et du logement Bourgogne Franche Comt  (DREAL), TEMIS-technopole scientifique et technique- 17E rue Alain Savary- 25 005 BESANCON

OBJET DE LA DEMANDE:

L'op ration consiste en:

- la mise   2x2 voies de la portion de la RN70 situ e entre les PR14+500 et 20+500 sur environ 6 km
- des travaux sur l' changeur de Palinges (RD 92) avec raccordement des bretelles et reconstruction de l'ouvrage et des travaux sur l' changeur de l'Ecart (RD 985) avec raccordement des bretelles
- la r alisation de 5 ouvrages de passage

Le dossier comprend l' tude d'impact relative au dossier de d claration d'utilit  publique.

L'ensemble des caract ristiques de l'op ration figure dans le dossier  tabli par le p titionnaire et d pos  en mairies de Palinges et G nelard.

Des informations compl mentaires concernant le projet peuvent  tre sollicit es aupr s de M. Yohan PLANCHE, chef de projet   la DREAL Bourgogne Franche Comt  (t l : 03.45.83.21.10, mail : yohan.planche@developpement-durable.gouv.fr)

DUREE DE L'ENQUETE:

Pendant 31 jours, du **lundi 19 septembre 2016 au mercredi 19 octobre 2016   17h00**.

LIEU D'AFFICHAGE DE L'AVIS:

Dans les communes de Palinges et G nelard et sur les lieux du site

L'avis d'enqu te est publi  sur le site internet de la pr fecture : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr>.

DEPOT DES DOSSIERS:

Mairies de Palinges (si ge de l'enqu te),et G nelard o  toute personne pourra les consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Les personnes int ress es pourront  ventuellement consigner leurs observations ou propositions sur les registres d'enqu te d pos s   cet effet. Les observations peuvent  galement  tre adress es par correspondance au commissaire enqu teur en mairie de Palinges ou par voie  lectronique (pref-reglementation@saone-et-loire.gouv.fr) avant la fin du d lai d'enqu te. Elles seront annex es au registre d'enqu te.

COMMISSAIRE ENQUETEUR charg  du d roulement de l'enqu te:

M. Jean-Philippe BOUDET, officier de l'arm e de terre en retraite, ing nieur d'affaires retrait , commissaire enqu teur titulaire,

M. Alain BIDAULT, directeur d'usine retrait , suppl ant.

Durant l'enqu te publique, M. Jean-Philippe BOUDET sera pr sent les:

- lundi 19 septembre 2016 de 9h00   12h00   la mairie de Palinges
 - lundi 26 septembre 2016 de 14h00   17h00   la mairie de G nelard
 - samedi 8 octobre 2016 de 9h00   12h00   la mairie de Palinges
 - mercredi 19 octobre de 14h00   17h00   la mairie de G nelard
- pour recevoir les  ventuelles observations orales ou  crites du public.

Toute personne int ress e pourra prendre connaissance, pendant un an   compter de la date de cl ture de l'enqu te, en mairies de Palinges et de G nelard et en pr fecture, bureau de la r glementation et de l'environnement, aux heures normales d'ouverture des bureaux, du rapport et des conclusions du commissaire enqu teur. Ces  l ments seront  galement publi s sur le site internet de la pr fecture.

La d cision pr fectorale susceptible d'intervenir   l'issue de la proc dure est une autorisation ou un refus des travaux sollicit s.